

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 2

Vorwort: Editorial
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

L'ouverture du marché commun du charbon, du minerai de fer et de la ferraille, le 10 février 1953, a fait naître un espoir dans le cœur des Européens.

Que six gouvernements (allemand, belge, français, hollandais, italien et luxembourgeois) consentent, dans un secteur-clé, à déléguer leurs compétences à une autorité supranationale, qu'ils fassent ainsi abandon de souveraineté et acceptent le risque de sacrifier certains intérêts nationaux immédiats pour assurer l'avenir de l'Europe, cela constitue déjà en soi-même un événement important.

Mais l'avenir est plus riche encore de promesses. M. Jean Monnet n'a-t-il pas déclaré, en commentant cet événement : « Notre communauté ouvre la voie à cette union indispensable à la renaissance de notre civilisation européenne et au maintien de la paix ? »

Ce langage n'est pas nouveau, certes, mais pour la première fois il s'appuie sur une réalité concrète : l'abolition des frontières, des droits de douane, des contingents, l'égalité des prix et des conditions de transport, autrement dit la création d'un marché unique de 155 millions d'habitants pour les deux produits de base de l'économie contemporaine.

Le marché commun n'est pas encore, il est vrai, un marché libre, mais nous n'en sommes encore qu'à la période transitoire, et peu à peu les mesures de sauvegarde destinées à éviter des réactions trop brutales sur les différentes économies nationales pourront être levées.

Le marché commun ne s'étend enfin qu'à six pays, mais la Suisse n'est-elle pas née d'une alliance entre 3, 5, 8, puis 13 cantons, et ses frontières actuelles ne constituaient-elles pas déjà le cadre d'une véritable entité politique avant même qu'existant la Confédération des 22 cantons ?

Peu à peu, l'Europe prend conscience d'elle-même et des possibilités que lui ouvrirait une économie de grand espace. Elle est encore loin du degré de liberté et d'unité qui caractérisait la période d'avant 1914, mais l'harmonisation d'économies malades ou convalescentes, toutes plus ou moins dirigées, ne peut être réalisée sans de profondes réformes institutionnelles.

Nous n'avons pas à traiter ici, malgré son étroite liaison avec l'économique, de l'aspect politique du problème (création, le 5 mai 1949, du Conseil de l'Europe ; le 30 mai 1952, de la Communauté européenne de défense ; le 10 septembre 1952, de l'Assemblée *ad hoc* chargée d'élaborer la constitution de la future Communauté politique européenne). Nous pensons cependant qu'en Suisse comme en France il faut être conscient de la rapidité avec laquelle évolue aujourd'hui la situation, de l'importance des décisions qui interviennent et qui transforment peu à peu, de façon radicale, les données du problème européen. Qui sait si, pour les générations futures, nous ne serons pas celle qui a vu naître l'Europe ? Qui sait si la date du 10 février 1953 ne sera pas considérée alors comme un tournant décisif ?

Personne ne peut le dire aujourd'hui, mais un fait est certain : les efforts persévérandrs qui sont tentés de tous côtés en vue de coordonner les ressources, les moyens de production, les débouchés, en un mot les économies diverses de l'Europe tendent tous à consolider la paix. La Suisse ne peut par conséquent y rester indifférente.

Chambre de commerce suisse en France